

Communiqué de presse - 20 novembre 2024

Charte d'engagement CanaCycle : les professionnels s'engagent en faveur du recyclage de chutes de canalisations



Le Syndicat Les Canaliseurs, la FDMC (Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction), l'ITEA (Syndicat des Industriels du Transport de l'Eau et de l'Assainissement), le SRP (Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques) et le STRPEPP (Syndicat des Tubes et Raccords en Polyéthylène et Polypropylène) se félicitent de la signature, ce jour au Salon des Maires et des Collectivités Locales, de la Charte d'engagement CanaCycle qui vise à favoriser le recyclage de chutes issues de la pose de canalisations sur les chantiers.

Un cycle vertueux de récupération, tri, transport, massification, recyclage et régénération des chutes de canalisations

Afin d'améliorer et d'accélérer la collecte et le recyclage des chutes de canalisations sur les chantiers et de limiter les émissions de CO₂ liées à la construction d'infrastructures, le syndicat Les Canaliseurs et ses 21 Délégations régionales ont initié le projet CanaCycle.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'opération pilote, débutée en 2021 en Isère, basée sur le haut potentiel de recyclage de chutes issues de la pose de canalisations. Au vu de ses résultats positifs sur un an, en termes de récupération, d'économie de gaz à effet de serre et de valorisation, **le syndicat Les Canaliseurs a constitué un groupe de travail fin 2023 avec la FDMC, l'ITEA, le SRP et le STRPEPP afin de partager l'expérience et de réfléchir à la généralisation de l'opération sur le territoire de la France métropolitaine.**

Ces réflexions ont conduit à **la rédaction d'une charte d'engagements volontaires portant sur la valorisation de l'action du tri, de la collecte, du recyclage des chutes issues de la pose de canalisations et sur la réincorporation de matières premières de recyclage (MPR) dans les nouveaux produits fabriqués.**

Son objectif est de généraliser ce projet pilote, là où cela sera possible sur le territoire de la France métropolitaine, en vue de respecter **un cycle vertueux de récupération, tri, transport, massification, recyclage et régénération de chutes de canalisations et fourreaux (types TPC) composés de Polyéthylène (PE), PolyChlorure de Vinyle (PVC) et réincorporation de MPR.**

Dans un second temps, le projet pourra être étendu à d'autres types de matériaux, par exemple le Polypropylène (PP), le Polyester Renforcé de fibres de Verre (PRV), la fonte, le béton.

Cette charte s'articule autour d'engagements volontaires communs et d'engagements plus spécifiques liés à chaque acteur de la filière :

Les engagements communs des cinq signataires

- Promouvoir la charte auprès de leurs adhérents ;

- Apporter toute leur expérience professionnelle pour la réalisation du projet, dans le respect de toutes les réglementations et des règles de l'art, liées à leur activité ;
- Développer, en faveur de la protection de l'environnement, un cycle d'actions favorables au tri, à la collecte et au recyclage des chutes de canalisations et à la réincorporation de MPR.

Les engagements spécifiques des canaliseurs

Outre la qualité des chutes collectées (uniquement des tubes et raccord), PVC, PEHD et TPC, à l'exclusion de toute chute de produit soumis à la REP PMCB, les canaliseurs signataires s'engagent à respecter la procédure de découpe, tri et de ramasse des chutes, afin de permettre la prise en charge par un négoce de leur zone.

Les engagements spécifiques des distributeurs

Les négoce associés au projet s'engagent à faciliter, par tout moyen, l'acte de collecte par la commercialisation aux canaliseurs d'un package de 3 supports et 9 big bags, respectant les normes de sécurité, faisant apparaître le logo de l'opération et distinguant les big bags à remplir selon des catégories de chutes grâce à leur couleur de sangle : Bleue pour le PEHD, Rouge pour le TPC, Verte pour le PVC et à diminuer l'impact du transport des big bag récupérés, grâce à une reverse logistique.

Les engagements spécifiques des industriels

Les industriels s'engagent à faire leurs meilleurs efforts afin de réintroduire les MPR dans leurs produits.

Les engagements spécifiques des entreprises spécialisées dans le recyclage

Les régénérateurs, qui sont spécialisés dans la transformation des chutes de canalisations pour les transformer en MPR (matière première de recyclage), s'engagent à prendre à leur charge la réception des dites chutes dans leurs usines, les régénérer et les transformer en MPR.

Ces engagements s'adressent aujourd'hui aux organisations signataires de la Charte et à leurs adhérents, ainsi qu'à toute société : entreprise de travaux, distributeur, fabricant, recycleur, organisation professionnelle, souhaitant s'impliquer dans cette démarche vertueuse.

L'ensemble des signataires soutiennent et continueront de soutenir toutes les initiatives visant à répondre aux enjeux d'économie circulaire et de recyclabilité en faveur d'une transition écologique plus juste tout en garantissant la compétitivité des entreprises.

Plus d'informations sur la démarche : canacycle@canaliseurs.com

À propos du syndicat Les Canaliseurs

Les Canaliseurs, organisation professionnelle membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics, fédère 330 entreprises, spécialisées dans la pose et la réhabilitation de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, d'irrigation, de gaz et fluides divers, faisant des Canaliseurs le 2e syndicat de spécialité de la FNTP.

www.canaliseurs.com - @Canaliseurs - In : <https://www.linkedin.com/company/canaliseurs>

À propos de la FDMC (Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction)

La Fédération des distributeurs de Matériaux de Construction est l'organisation représentative de la distribution professionnelle des produits du bâtiment. Elle représente 4 300 entreprises sur 5.500 points de vente, 92 000 actifs pour un chiffre d'affaires supérieur à 21 milliards d'euros. La distribution professionnelle est le maillon stratégique entre son amont représenté par les fournisseurs, fabricants, industriels, et son aval représenté par ses clients, professionnels, entreprises et artisans.

www.fdmc.org

À propos de l'ITEA (Syndicat des Industriels du Transport de l'Eau et de l'Assainissement)

ITEA représente l'ensemble de la filière industrielle des fabricants du transport de l'eau potable et de l'assainissement en France. Il regroupe les industriels français et européens ayant des sites de fabrication en France. Les adhérents ITEA conçoivent et fabriquent des produits dans les domaines variés permettant de réaliser des réseaux complets d'eau et d'assainissement.

www.itea-France.fr

À propos du SRP (Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques)

Le SRP est l'organisme français représentatif des entreprises qui gèrent en France une unité de régénération de matières plastiques, c'est-à-dire un site industriel, dédié au recyclage mécanique, qui réalise au moins deux des opérations suivantes : lavage, broyage, densification, micronisation, granulation, compoundage.

Les régénérateurs, membres du SRP produisent des MPR (Matières Premières de Recyclage ou Matières Premières Régénérées). Les MPR plastiques sont des matières / compounds prêts à l'emploi par des plasturgistes, en remplacement total ou partiel de résines vierges. Elles sont élaborées par les régénérateurs à partir de déchets de toutes origines : ménages et activités économiques (agriculture, construction, secteur tertiaire et industrie). Elles répondent à des cahiers des charges précis.

Les membres du SRP estiment représenter environ 85 % de la capacité de régénération des déchets de matières plastiques en France pour l'ensemble des MPR qu'ils produisent.

Le SRP constitue un maillon indispensable de la filière plastique. Sa mission est de créer un environnement favorable au développement de l'activité de ses membres c'est-à-dire la production et la commercialisation de MPR dont la contribution à la lutte contre le réchauffement climatique est désormais unanimement reconnue.

www.srprecyclage.com

À propos du STRPEPP (Syndicat des Tubes et Raccords en Polyéthylène et Polypropylène)

Le STRPEPP rassemble depuis 1960 des industriels fabricants de réseaux et accessoires en polyéthylène (PE) et polypropylène (PP) dont les solutions sont orientées vers une qualité maximale des réseaux.

Les qualités du PE et du PP sont parfaitement adaptées aux enjeux du déploiement et de la rénovation des réseaux sous pression ou gravitaires, qu'il s'agisse d'eau potable (les solutions PE et PP font l'objet d'attestation de conformité sanitaire délivrées par l'ANSES), d'eaux usées ou d'eaux dures.

Reconnus dans leur application au transport du gaz, les réseaux PE et PP assurent le transport et l'évacuation des fluides et énergies utiles dans notre vie quotidienne comme notre activité industrielle.

Employés pour la protection des réseaux, les fourreaux et gaines PE et PP garantissent un accès à l'eau, à l'assainissement, aux énergies et aux télécommunications sur le long terme.

www.strpepp.org

Service de presse : CAMPAGNE - Patricia Desmerger
06 07 47 34 77 - patricia.desmerger@orange.fr